

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 novembre 2009, d'agrèer le fonds suivant :

« ATID FUND I »
Fonds Commun de Placement à Risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 88, avenue Hédi CHAKER - 1002 - Tunis

Arab Tunisian Investment & Development Company (A.T.I.D Co - et Al Baraka Bank Tunisia ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 novembre 2009, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «ATID FUND I » d'un montant de D.50 000 000.